

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay

Canton de BOURG-ACHARD

Mairie de La Haye-de-Routot

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023 à 18 h 30

	Fonction	Présent/Absent/Excusé
BINET Jacques	Maire	Présent
DELAMARE Dominique	1 ^{er} Adjoint	Présent
MARGOT Alain	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PETIT Alain	Conseiller	Présent
FISCHER Dominique	Conseillère	Présente
GOLFRIN Olivier	Conseiller	Présent
GALIEN Didier	Conseiller	Présent
LECARPENTIER Jean-Pierre	Conseiller	Présent
DESTRUUEL Chloë	Conseillère	Absente
MURER Emilie	Conseillère	Présente
LEVEQUE Sandrine	Conseillère	Présente

Quorum : 11

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre d'absent(s) : 1

Nombre de pouvoir(s) : 0

Président de séance : BINET Jacques

Secrétaire de séance : GOLFRIN Olivier

Ouverture de la séance à 18 h 45

Ordre du jour

Délibération n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2023.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2023.

Délibération 18-2023 : Installation de la borne incendie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de reprendre une délibération concernant la mise en place d'une borne à incendie au niveau du 69 rue du château sur la commune de La Haye de Routot. La trésorerie ayant rejeté le mandat pour le paiement du titre de la SERPN car la délibération de 2020 ne correspondait pas au montant du devis qui avait été réactualisé en 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'implantation de cette borne fera bénéficier également la commune de Routot qui accepte de partager les charges à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal est également informé du montant de l'installation s'élève à 5 274.96 € TTC.

Un titre de recette d'un montant de 2 637.48 € correspondant à la part de la commune de Routot leur sera émis après le mandatement effectué par notre commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- ✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération 19-2023 : Régularisation suite à la hausse de la Taxe d'habitation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie nous demande d'effectuer un mandat au 739118 et un titre au 73111 pour un montant de 342 € correspondant à la régularisation de la Taxe d'habitation suite à la hausse des taux entre 2017 et 2019.

- ✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération 20-2023 : Filet de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons perçu un acompte au « titre du filet de sécurité » sur les avances mensuelles versées au mois de novembre que nous devons reverser. Nous devons donc émettre un mandat au 678 et un titre au 73111 pour un montant de 1 301 €.

- ✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération 21-2023 : Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons équilibrer les charges pour les fêtes et cérémonies, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €

- ✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération 22-2023 : Choix entreprises pour la mise en place de l'écluse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux devis reçus pour la mise en place de l'écluse.

Devis de l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 4 382.40 €

Devis de l'entreprise AD EQUIPEMENT pour un montant de 4 596 €

- ✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION pour le devis de l'entreprise AD EQUIPEMENT

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que les agents bénéficieront de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle en 2024 mise en place par le Gouvernement. Le montant de cette prime est de 800 € pour 35 H, elle sera proratisée en fonction du temps de travail de chacun.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le 5 janvier 2024.

Monsieur le Maire informe également que la date retenue pour le spectacle pour les enfants de la commune est fixée au mercredi 27 décembre 2023 à 15 h.

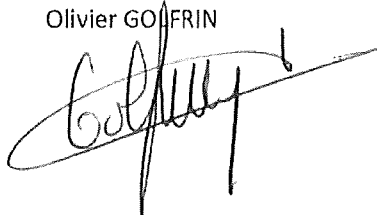
La séance est levée à 19 h 47

Procès-verbal arrêté le :

29 janvier 2024

Signature du Secrétaire,

Olivier GOIFFRIN



Signature du Maire,

Le Maire
Jacques BINET

